

## 1. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales (ci-après : CG) s'appliquent aux contrats de Agence WE Blink (ci-après : Contrat) conclus entre Agence WE Blink (ci-après : AWB) et la personne physique ou morale mandant AWB (ci-après : Client) pour des services relatifs à la création du site internet du Client (ci-après : Site) ou pour toutes autres prestations en lien avec le Site et la Communication Digitale du Client. Le Contrat est réputé conclu et les CG s'appliquent dès signature du Contrat ou tout autre document incluant par référence les présentes CG.

## 2. OBJET DES SERVICES

AWB exécute en faveur du Client :  
- des services inhérents à la création du Site, ou à d'autres prestations tels que définis par le Client au moyen de l'Offre de Services et de la Fiche de Création décrites respectivement au ch. 2.1.1 des CG et au ch. 2.1.2 des CG (ci-après : Création); et  
- des autres services utiles au Site, tels que définis par le Client au moyen de l'Offre de Services décrite au ch. 2.3 des CG, et couvrant notamment l'hébergement, la messagerie électronique, le référencement ou la mise à disposition d'applications pour le Site (ci-après : Services). Sauf accord contraire passé par écrit entre AWB et le Client, DP exécute cumulativement la Création et les Services dans le cadre du Contrat conclu avec le Client.  
AWB est en droit de s'adjoindre le concours de tiers ou de déléguer à des tiers l'exécution de tout ou partie de la Création et des Services.

### 2.1. Création

#### 2.1.1. Offre de Création

Les services afférents à la Création sont définis par le Client avec l'aide de AWB dans l'Offre de Création. Par l'Offre de Création, le Client choisit :  
- Obligatoirement, l'une des différentes formules de Création de base proposées par AWB et le prix de base pour la réalisation l'Offre White, Black ou Silver (ci-après : Package de Création) ;  
- et facultativement, une ou plusieurs options de Création proposées par AWB et définies dans l'Offre de Création en fonction de la nature et du prix unitaire de la prestation spécifique effectuée par AWB en plus du Package de Création choisi par le Client (ci-après : Option(s) de Création).  
L'Offre de Création peut être établie sous format papier ou sous format électronique. Le Client en recevra une copie électronique ou sous format papier.

#### 2.1.2. Fiche de Création

La Fiche de Création est établie par AWB avec l'aide du Client dans le but de définir les éléments essentiels du Site et préciser les instructions du Client quant à la Création. La Fiche de Création contient notamment les éléments suivants :  
- les informations, données ou supports remis par le Client à AWB pour créer le Site ou la réalisation prévue selon le cahier des charges annexé au contrat (p. ex. adresse de contact, réseaux sociaux existants, sites internet existants, logos, images, matériel visuel ou promotionnel existant [papier à lettre, cartes de visites, etc.]);  
- les instructions du Client concernant la Création, notamment concernant les principaux aspects graphiques et visuels du Site (couleurs, tendances, logos, etc.);  
- le plan du Site;  
- les mots-clés précisant de manière générique le contenu de chaque page du Site à créer par AWB.  
La Fiche de Création et/ou le cahier des charges sont élaborés par AWB en collaboration étroite avec le Client et le responsable de vente et/ou le chef de projet de AWB le jour de la signature du contrat ou à une date convenue d'entente entre les Parties un jour ouvrable et durant les heures d'ouverture courantes des bureaux.

#### 2.1.3. Maquette

##### 2.1.3.1. Présentation Maquette

Sur la base de l'Offre de Création et de la Fiche de Création, AWB présente au Client, sous 3 semaines maximum, une Maquette cliquable du Site ou de la réalisation comprenant, par exemple pour un site Web : une page d'accueil, des pages de contenu, une page contact (ci-après : Maquette). Cette Option de Création est présente dans toutes nos offres de création de sites Web.

##### 2.1.3.2. Cycle(s) de correction

Lorsque l'Offre de Création prévoit un ou plusieurs cycles de corrections, le Client s'engage à faire part de ses corrections à AWB en établissant un document listant ses demandes de corrections (ci-après : Fiche de Correction) dans un délai de 7 jours ouvrables suivant la livraison de la Maquette ou de la Maquette modifiée si un cycle de correction a déjà été exécuté. La liste des corrections devra être envoyée soit par email à l'adresse du responsable de projet en charge du dossier ou par courrier postal à l'adresse de l'agence figurant sur le site internet <http://www.agenceweblink.com>.  
Si l'Offre de Création ne prévoit pas de cycle de correction ou que le Client souhaite un cycle de correction supplémentaire à ce que prévoit l'Offre de Création, le Client a la possibilité de souscrire à cette Option de Création en notifiant AWB dans un délai de 3 jours suivant la livraison de la Maquette ou de la Maquette modifiée si un cycle de correction a déjà été exécuté. Dans ce cas, AWB est toutefois en droit de demander au Client de payer le prix de cette Option de Création dans les 48 heures suivant la souscription du Client, à défaut de quoi AWB n'est pas tenue de s'exécuter.

##### 2.1.4. Mise en ligne

Dans les 3 jours suivant la fin du cycle ou des cycles de correction ou, si aucun cycle de corrections n'est prévu dans l'Offre de Création ou souscrit postérieurement par le Client, dans les 10 jours suivant la notification de la Maquette, AWB notifie au Client, sur l'URL de son choix, une version du Site prête à être mise en ligne (ci-après : Version Finale du Site). La Version Finale du Site reprend la Maquette telle que modifiée, cas échéant, selon les commentaires garant dans la ou les Fiches(s) de Correction. Le Client a l'obligation de vérifier consciencieusement la Version Finale du Site et d'aviser immédiatement AWB en cas de défaut ou de dysfonctionnement. Si le Client souhaite effectuer un cycle de corrections supplémentaire, les dispositions du ch. 2.1.3.2 des CG s'appliquent par analogie. Dans le cas contraire, le Site est réputé accepté par le Client. Afin de valider la conformité de la réalisation de AWB, le client sera prêt de valider la conformité simplement en répondant positivement au courriel électronique de AWB.

## 2.2. Divers

Tous les points mentionnés du point 2.1 à point 2.1.4 s'appliquent pour toutes les créations et réalisations de AWB et sur l'ensemble de l'offre de services.

## 2.3. Services

### 2.3.1. Offre de Services

Les Services sont désignés par le Client avec l'aide de AWB dans l'Offre de Services. Par l'Offre de Services, le Client choisit :  
- Obligatoirement, l'une des différentes formules de base de Services proposées par AWB, déterminant notamment les applications ou modules installés sur le Site par AWB ainsi que les modalités d'hébergement, le nom de domaine et la messagerie électronique (ci-après : Package de Services); et  
- Facultativement, une ou plusieurs des différentes options de Services proposées par AWB, définies dans l'Offre de Services en fonction de la nature et du prix unitaire de la prestation spécifique effectuée par AWB en plus du Package de Services choisi par le Client (ci-après : Option(s) de Services). Dans l'Offre de Service, le Client donne en outre à AWB les instructions, les informations, données ou supports nécessaires afin que AWB puisse effectuer les Services, notamment quant à l'hébergement du Site, au nom de domaine et à la messagerie électronique. L'Offre de

## 2.3.2. Hébergement

### 2.3.2.1. Contrat avec le Fournisseur d'Hébergement

AWB n'est pas le fournisseur d'hébergement du Site. Si le Client ne dispose pas d'un hébergement, AWB conclut facultativement un contrat d'hébergement pour le Site avec OVH SAS (ci-après : Fournisseur d'Hébergement) en son nom et à ses frais, mais pour le compte et aux risques du Client pour une durée d'un an. Les termes et conditions de l'hébergement du Site sont déterminées par les conditions générales du Fournisseur. Le Client est tenu de respecter les obligations résultantes des conditions générales du Fournisseur d'Hébergement. AWB n'assume aucune responsabilité à l'égard du Client en cas d'inexécution du contrat d'hébergement, d'acte illicite ou de dommage causé par le Fournisseur d'Hébergement au Client.

### 2.3.2.2. Spamming ou envoi illicite d'emails à un tiers

L'envoi massif d'email non sollicité est punissable par la loi Française. Tout envoi massif d'emails non préalablement sollicités par le receveur sera punissable de poursuites. AWB se réserve le droit de couper les accès du client dans les plus brefs délais sans dommage et intérêts quels qu'ils soient.

### 2.3.2.3. Modification du Fournisseur d'Hébergement ou du contrat d'Hébergement

AWB est en droit de modifier en tout temps de Fournisseur d'Hébergement et d'accepter la modification du contrat d'hébergement ou des conditions générales applicables. AWB notifie dans ce cas le Client de l'identité du nouveau fournisseur d'hébergement ou des nouvelles conditions générales applicables.

### 2.3.2.4. Contrat d'hébergement existant

AWB travaille exclusivement avec son partenaire d'hébergement. Si le Client dispose d'un hébergement propre, alors le client peut transférer son hébergement chez le partenaire de AWB ou AWB peut sur demande du client effectuer l'installation sur l'hébergement existant.

## 2.3.3. Messagerie électronique

Les termes et conditions d'utilisation de la messagerie électronique sont déterminés par les conditions générales du Fournisseur d'Hébergement. AWB n'est pas responsable de l'installation des applications qui sont nécessaires pour pouvoir accéder en ligne à l'interface d'administration des emails sur le matériel informatique du Client, notamment sur les ordinateurs, smartphones ou tablettes du Client. Le Client doit fournir à AWB une liste des adresses emails qu'il souhaite utiliser. AWB crée d'office une adresse email [info@votremondedomaine.com](mailto:info@votremondedomaine.com) pour le Site et utilise cette adresse pour toutes les notifications à faire au Client. Si le Client avait déjà un fournisseur d'hébergement pour la gestion des emails et que le Client souhaite conserver ce fournisseur d'hébergement, il est responsable, cas échéant, de la reconfiguration, des sauvegardes et de la migration des emails.

## 2.3.4. Nom de domaine

Si le Client n'est pas titulaire d'un nom de domaine pour le Site, AWB fournit le nom de domaine désigné par le Client dans l'Offre de Services et s'acquiesse des frais d'enregistrement. Si le nom de domaine souhaité n'est pas disponible, AWB et le Client s'entendent sur le nom de domaine disponible à enregistrer au plus tard lors de la mise en ligne du Site fixée selon le ch. 2.1.4 des CG. Si le Client a déjà réservé un nom de domaine et souhaite conserver ce nom de domaine pour le Site, le Client est responsable du paiement des frais d'enregistrement et de renouvellement, et doit fournir les données d'accès à ce nom de domaine à AWB. À la demande du Client, AWB enregistre dans ce cas un autre nom de domaine, selon les termes et conditions de ce ch. 2.3.4 des CG.

## 2.3.5. Logiciels

Tous les logiciels en relation avec l'utilisation ou la modification dynamique du Site, notamment le Content Management System (ci-après : CMS) et les fonctionnalités du CMS spécifiques à chaque corps de métiers ou l'interface d'administration des emails, sont mis à disposition du Client par AWB. Sauf accord contraire conclu par écrit avec AWB, les logiciels utilisés sont à choix du prestataire. AWB s'engage à former le Client à l'utilisation des logiciels selon les termes définis dans l'Offre de Services. Le Client doit notifier sans délai à AWB tout défaut affectant le fonctionnement des logiciels ou du Site soit par email à l'adresse [contact@agenceweblink.com](mailto:contact@agenceweblink.com), soit par téléphone au numéro et durant les horaires d'ouverture communiqués sur le site internet de AWB disponibles à l'adresse <http://www.agenceweblink.com>. Le Client doit collaborer avec AWB pour éliminer les défauts susceptibles d'affecter le Site ou les logiciels et tolérer que AWB accède aux locaux du Client ou interrompe momentanément les Services en tout ou en partie aux fins d'éliminer les défauts affectant le Site ou les logiciels. AWB est en droit de modifier en tout temps les caractéristiques des logiciels, notamment pour adapter ces logiciels à l'évolution technologique.

## 2.3.6. Référencement

L'optimisation référencement naturel ou optimisation récurrente du référencement SEO selon le Package de Services en tant qu'Option de Services est une prestation pour laquelle AWB ne peut garantir de résultat. L'obligation de AWB se limite à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour optimiser l'architecture du Site ainsi que les balises et différents tags tels que reconnus selon des pratiques communément appelées et reconnues « white hat ». Le client est responsable d'inscrire son Site dans des sites référents jugés pertinents pour l'industrie du Client (annuaires, index, etc.). Le Client est responsable de la rédaction et/ou de la mise à jour de ses contenus afin d'améliorer le référencement du Site.

## 2.3.7. Rapport mensuel de visites

AWB met à disposition un accès aux rapports statistique des visites du site internet du Client pour les contrats de réalisation d'un nouveau site internet. Pour accéder aux outils de statistiques, le Client devra ouvrir un compte Google (<http://www.google.fr>) et communiquer à AWB les informations nécessaires à la mise en place du tracker d'analyse.

## 2.4. Taux horaire

Le tarif horaire de AWB est défini à 60€ (HT) AWB est en droit de facturer au tarif horaire tout travail effectué et/ou tout autre nouvelle prestation expressément à la demande du client qui n'était pas comprise ou définie dans l'Offre de Création et/ou le Package de Services.

## 3. CONDITIONS DE PAIEMENT

### 3.1 Reconnaissance de dette

La signature du Contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1989.

### 3.2 Défaut de paiement

AWB est immédiatement en droit d'interrompre les prestations afférentes à la Création et les Services si le Client ne s'acquiesse pas de ses prestations. AWB reprend la Création et les Services si le Client paye le solde échu de son dû et s'acquiesse d'une taxe de remise en service facturée par AWB à hauteur de 100€ (HT).

## 4. GARANTIES

## 4.1. Garanties pour défauts du Site

AWB s'engage à éliminer à ses frais l'ensemble des défauts qui peuvent affecter le Site et qui lui sont notifiés au plus tard dans les 10 jours suivant la notification de la Version Finale du Site. Le droit d'obtenir l'élimination des défauts constitue la seule garantie à disposition du Client en cas de défauts affectant le Site ou les livrables entendus, à l'exclusion de toute possibilité de réduction du prix ou de résolution du Contrat.

## 4.2. Autres garanties de AWB

AWB garantit au Client :  
- Qu'il fournira ses prestations en vertu du Contrat selon le degré de professionnalisme et de diligence moyen que l'on peut raisonnablement attendre d'un prestataire actif dans le domaine de la création et des services relatifs à des sites internet ;  
- Qu'il dispose des connaissances techniques et humaines nécessaires à la bonne exécution de la Création et des Services selon le Contrat ainsi que des livrables entendus par le contrat signé avec le client ; et  
- Qu'il dispose des droits nécessaires à la bonne exécution du Contrat, notamment des droits de propriété intellectuelle, des autorisations et des licences requises pour le fonctionnement technique du Site. Hormis les garanties expressément mentionnées dans les présentes CG, AWB ne donne aucune autre garantie, expresse ou implicite.

## 4.3. Garanties du Client

Le Client garantit à AWB :  
- Qu'il dispose de tous les droits relatifs au nom de domaine et au contenu du Site (p. ex. les textes, les photographies, les vidéos, etc.), notamment les droits de propriété intellectuelle, les autorisations et les licences requises pour l'utilisation du nom de domaine et du contenu du Site. Que le nom de domaine et le contenu du site ne viole pas les droits de tiers ; et  
- Que l'utilisation du Site et de la messagerie électronique respecte les conditions fixées par le Fournisseur d'Hébergement.  
Le Client s'engage à défendre AWB contre toute prétention de tiers fondée sur la violation alléguée des droits de tiers par le Client avec le Site et à indemniser AWB de tout dommage (y compris les frais de justice et les honoraires d'avocat) de AWB en relation avec de telles prétentions. AWB est par ailleurs en droit d'interrompre la Création et les Services si des tiers font valoir contre AWB des prétentions en lien avec le caractère illicite du Site.

## 5. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de chaque Partie est limitée aux dommages qu'elle a causé à l'autre Partie en violation du Contrat. La responsabilité de AWB est limitée au montant total revenant à AWB jusqu'au jour la Version Finale du site internet est mise en ligne. La limitation de responsabilité de chacune des Parties ne sera pas limitée en cas de dommage causé intentionnellement ou par négligence grave (art. 100 CO).

## 6. DÉBUT ET FIN DU CONTRAT

### 6.1. Début du Contrat

Le Contrat prend effet lorsque le Client mandate AWB pour créer ou exécuter toute prestation en rapport avec son Site, au plus tard lors de la signature, par le Client, du Contrat ou de tout autre document incluant par référence les présentes CG.

### 6.2. Résiliation

#### 6.2.1. Droit de résiliation du Client

Le Client bénéficie d'un délai de rétractation permettant une résiliation dans un délai maximum de 14 jours après la signature du contrat. Passé ce délai, AWB pourra réclamer au client 50% du montant de la partie créant.

#### 6.2.2. Droit de résiliation de AWB

AWB a le droit de résilier le Contrat lorsque le Client viole ses obligations, notamment obligation de fournir les renseignements, informations ou/et articles afférents à la bonne réalisation du contrat et des livrables entendus avec le client.

#### 6.2.3. Droit de résiliation des Parties

En plus des droits de résiliation prévus dans d'autres dispositions des CG, les Parties sont en droit de résilier en tout temps et sans préavis le Contrat :  
- En cas de justes motifs extraordinaires rendant de bonne foi la continuation des rapports contractuels impossibles subjectivement et objectivement pour la Partie résiliant le Contrat ; et  
- En cas de faillite prononcée ou d'octroi d'un sursis concordataire.

#### 6.3.4. Exclusion

Hormis les droits de résiliation mentionnés dans ce ch. 6.3 des CG ou dans toute autre disposition des CG ou du Contrat, tout autre droit de résiliation est exclu.

## 7. DIVERS

### 7.1. Données personnelles

Le Client accepte en concluant le Contrat que AWB traite ses données et celles de son personnel dans le respect des dispositions légales prévues par le droit français. Le droit d'accès et de rectification dont dispose le Client sont déterminés par les dispositions légales prévues par le droit français.

### 7.2. Références

Le Client autorise expressément AWB, d'une part, à faire figurer une mention sur le Site selon laquelle AWB a créé le Site et/ou la réalisation et, d'autre part, à mentionner le Site et/ou la réalisation/mandat comme référence dans des démarches promotionnelles, notamment sur le site internet de AWB et les réseaux sociaux.

## 7.3. Notifications

Toutes les notifications à effectuer selon les présentes CG ou le Contrat sont valablement faites par courrier ou email rédigés en langue française :  
- Pour AWB : aux adresses postales et emails figurant en pied de page des CG ou à toute nouvelle adresse notifiée ultérieurement.  
- Pour le Client : aux adresses postale et email indiquées par le Client dans l'Offre de Création ou dans l'Offre de Service ou à l'adresse email [info@agenceweblink.com](mailto:info@agenceweblink.com) créée d'office par AWB pour le Site ou à toute autre adresse notifiée ultérieurement.

Les notifications faites par courrier par une Partie sont réputées reçues par l'autre Partie le lendemain de son expédition. Celles faites par email sont réputées faites le jour même de leur expédition. Chaque Partie supporte le fardeau de la preuve quant aux notifications faites par cette Partie selon le Contrat ou les CG.

## 7.4. Changements et modifications des Conditions Générales

Les CG peuvent être amenées à évoluer en tout temps. AWB se réserve le droit de modifier les CG à l'importer quel moment de l'année en cours. La nouvelle version des CG sera régulièrement remise aux clients par email afin de les prévenir des éventuels changements.

## 7.5. Droit applicable

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit français.